Organisation domestique et rôles sexuels: Les papyrus byzantins

JOËLLE BEAUCAMP

Un papyrus d'Oxyrhynchos de la fin du 4e siècle (P. Oxy. LVI 3860), publié en 1989, conserve une lettre adressée par une femme appelée Taêsis à son mari (σύμβιος). Les formules habituelles de politesse n'y manquent pas; mais les renseignements concrets y abondent aussi. La lettre de Taêsis fournit, en quelque sorte, un "instantané" sur la vie économique d'un ménage byzantin. En voici une traduction:

> À mon seigneur et mari Tirôn, Taêsis salut. Avant tout, je prie le Seigneur Dieu que ma lettre te trouve en bonne santé physique et morale. Ton très cher fils Dekenber t'embrasse et te réclame beaucoup. Tu m'as écrit: "Pamis va venir auprès de toi et t'apporter des denrées (εἴδη)"; or il n'est pas encore venu de façon à dissiper mon inquiétude et je suis fâchée qu'il ne soit pas venu. Sabinianos n'est pas venu non plus m'apporter ce que tu as à Oxyrhynchos. Si tu trouves quelqu'un qui part pour Oxyrhynchos, écris-lui ou à l'*hospes* (ὅσπις) et à ta mère de me faire l'envoi rapidement tant qu'il y a de l'eau dans le canal: si ces deux mois passent, ils ne trouveront pas d'eau dans le canal et ne pourront plus descendre jusqu'ici. J'ai aussi écrit à Sabinianos et à l'*hospes* sur ce qu'ils ont reçu de Diogenês—huit mesures (σπαθία[1]) et cinquante-cinq myriades—; j'ai reçu de Pabiôn quarante-cinq mesures (κνίδια[2]), un couvre-divan (ἀκκουβιτάριν), et deux pièces d'or; j'ai reçu de Silas un matelas (κράβακτον), deux tuniques ajustées (στιχάρα[3]) blanches, une mouchetée (?: βαρδόσημον[4]), cinq mesures (κνίδια) d'olives en saumure (κολυμβάδες) et un quaternion (de tissu) eulalien (τετράλασον

Que Mmes Arietta Papaconstantinou et Leslie MacCoull et MM. Gilbert Dagron et Denis Feissel trouvent ici l'expression de mes remerciements pour leurs informations relatives aux objets ou vêtements. Les abréviations des éditions de papyrus sont celles de J. F. Oates, R. S. Bagnall, W. H. Willis et K. A. Worp, *Checklist of Editions of Greek Papyri and Ostraca,* 3rd ed. (Chico, Calif., 1985) (*Bulletin of the American Society of Papyrologists,* Supplement 4)

[1] Sur les κνίδια et les σπαθία, voir L. Casson, "Wine Measures and Prices in Byzantine Egypt," *TAPA* 70 (1939), 1–16, ainsi que M. Naldini, *Il Cristianesimo in Egitto. Lettere private nei papiri dei secoli II-IV* (Firenze, 1968), no. 13, p. 109 (commentaire des lignes 16 et 18) et F. Dunand et J. Schwartz, "P. Lond. 429," *Museum Philologicum Londiniense* II, éd. G. Giangrande (Uithoorn, 1977), 87 note 3. En l'absence d'indication différente, il s'agit de vin.

[2] Voir la note précédente.

[3] Sur ce vêtement, qui semble uniquement masculin, voir Th. Reil, *Beiträge zur Kenntnis des Gewerbes im hellenistischen Ägypten* (Borna-Leipzig, 1913; New York, 1979), 120; G. Ghedini, *Lettere cristiane dai papiri greci del III e del IV secolo* (Milano, 1923), 257; Naldini no. 45 (commentaire de la ligne 13); S. Lauffer, *Diokletians Preisedikt* (Berlin, 1971), 240 (7,56).

[4] Voir les conjectures de M. G. Sirivianou dans son édition du papyrus (p. 129, commentaire de la ligne 20).

Εὐλαλιανόν[5]), et ton frère m'a envoyé cinquante setiers d'huile de raifort (ῥαφάνινον ἔλαιον[6]). De tout je n'ai reçu que cela. Je t'ai écrit: "j'ai reçu vingt-cinq myriades pour la *vestis*"; mais je ne les ai pas reçues ni les vêtements. Plôres a les pièces justificatives (πιττάκια) de l'ensemble. Comme il m'avait dit: "pour telle raison je te les donnerai tel jour," je t'ai, de ce fait, écrit; mais au jour dit je n'ai reçu que la tunique ajustée de lin. En ce qui concerne le mulet, je ne peux envoyer Argyris,[7] car j'ai besoin de lui; il me prend l'annone et, si les denrées arrivent du bateau, c'est lui qui les apportera. Et vois, ne montre pas de négligence, mon seigneur, pour ce que je t'ai écrit: six mines de fil pourpre (πορφύριον[8]), une lampe à suspendre[9] (κρεμαστὸν λύχνον), une lampe (λυχνία), un bassin pour les mains (χερονίπτιν) de bonne qualité, deux livres de bons encens (καπνίσματα[10]) et deux gobelets (κίεθοι, à comprendre κύαθοι), un petit et un grand. Vois, je suis en train de tisser ta cape (χλαμύδιν); envoie-nous un pot (κεράμιν[11]) de miel; efforce-toi de venir vite auprès de nous. Si tu ne peux venir vite auprès de nous, écris-nous au moins à quel moment tu viens, afin que nous ayons nous aussi bon moral. Argyris, Ioubinos et Triskentia t'embrassent. Ton *hospes* Alexandros t'embrasse avec sa femme et ses enfants. Et moi Alexandros, je me suis épuisé à t'écrire les lettres; la lettre a été écrite à la nouvelle lune de Mecheir. Et sache que Moukianos a pris le mulet et quatre myriades. Envoie-nous [ ] et un filtre (ὑλιστήρ).
À remettre à Tirôn [ ], bureaucrate du duc, de la part de Taêsis.

[5] Sur le τετράλασον dans les papyrus et dans l'Édit de Dioclétien, voir Lauffer, 277 (28, 60–62); M. Giacchero, *Edictum Diocletiani et collegarum de pretiis rerum venalium,* I–II (Genova, 1974), 200, 201 et 302 (26, 257–59); et P. Oxy. LI 3626 (commentaire de la ligne 16). Dans l'Édit, le terme grec correspond au latin *quaternio* et cette unité de mesure est utilisée pour des "serviettes eulaliennes" (σαβάνων Εὐλαλιανῶν, *sabanorum Eulalianorum*). Ne pourrait-on comprendre au sens du quaternion de la codicologie?

[6] Sur la plante et l'huile qui est tirée de sa graine, voir Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle,* livre XIX, éd. J. André (Paris, 1964), §§ 78–87, pp. 53–56 (et commentaire pp. 126–29); livre XV, éd. J. André (Paris, 1960), § 30, p. 30 (et p. 83); livre XXIII, éd. J. André (Paris, 1971), § 94, p. 51. Pour d'autres références littéraires ou papyrologiques, voir L. Bandi, "I conti privati nei papiri dell'Egitto greco-romano," *Aegyptus* 17 (1937), 391; P. Mich. XI 613 (commentaire de la ligne 4); Lauffer, 217 (1,33) et 220 (3,4); A. E. Hanson, "*P. Mich.* inv. 1933: Accounts of a Textile Establishment," *Bulletin of the American Society of Papyrologists* 16 (1979), 81 (commentaire de la ligne 20).

[7] Le texte porte (1. 30): πέμψε (lire πέμψαι) ἀργύριν. L'expression "envoyer de l'argent" est banale et se rencontre, par exemple, dans le second papyrus traduit (P. Oxy. XX 2273, 1. 15–16). Ici, la difficulté vient de ce que la lettre mentionne un peu plus loin un certain Argyris (1. 41: ἀσπάζετέ σε Ἀργῦρις). À la ligne 30, a-t-on déjà affaire au nom de personne ou au nom commun? La seconde solution a été choisie dans l'édition, car le mulet et une somme d'argent sont associés aux lignes 45–46. Mais la présence, dans cette lettre, du nom commun puis du nom propre constituerait, à mon avis, une coïncidence gênante; par ailleurs, à la fin de la lettre, c'est un certain Moukianos—et non pas Argyris—qui est nommé en relation avec le mulet. Ma traduction a donc donné la préférence à la première solution. Il demeure néanmoins impossible d'opter en toute certitude pour le nom commun ou pour le nom propre.

[8] Le terme, de même que πορφύρα, peut désigner le colorant, le fil ou l'étoffe: voir les commentaires de P. Oxy. XX 2273, 1. 10, P. Oxy. XXXI 2599, 1. 12 et P. Oxy. LVI 3860, 1. 34. D'après E. Wipszycka, *L'industrie textile dans l'Égypte romaine* (Wroclaw-Varszawa-Krakow, 1965), 153, le mot pourpre désigne en Égypte tous les colorants rouges et la vraie pourpre est exceptionnelle dans les tissus coptes: sur ce point, voir les analyses de R. Pfister, "Teinture et alchimie dans l'Orient hellénistique," *SemKond* 7 (1935), 7–50. Sur les différentes catégories de pourpre, voir R. Delmaire, *Largesses sacrées et res privata. L'aerarium impérial et son administration du IVe au VIe siècle* (Rome, 1989), 457–58.

[9] Un exemple de lampe à suspendre figure dans Ch. Daremberg, E. Saglio et E. Pottier, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* III.2 (Paris, 1904), 1335; des vestiges de suspensions de luminaires sont publiés dans *Caričin Grad,* II (Belgrade-Rome, 1990), chapitre VI: Les petits objets, par B. Bavant, nos. 69–75, pp. 205–6 et planche XXI.

[10] Par ce terme il faut comprendre non pas de l'encens au sens propre (λίβανος), mais toute résine aromatique utilisable dans un brûle-parfums.

[11] Sur l'emploi de κεράμιον en liaison avec le miel, voir H. Choularia-Raïos, *L'abeille et le miel en Égypte d'après les papyrus grecs* (Jannina, 1989), 125–26.

Comme dans la plupart des lettres privées, l'interprétation souffre de ce que le contexte—évident pour l'envoyeur et le destinataire—est passé sous silence. Néanmoins, deux phénomènes se dégagent.

Premièrement, en l'absence de son mari, retenu à Alexandrie par l'exercice de son métier (il est bureaucrate de l'*officium* ducal), l'épouse réceptionne toute une série de denrées (vin, huile de raifort, olives en saumure, tuniques, couvre-divan, matelas) et de l'argent, envoyés ou apportés par différentes personnes; il est également fait allusion à des versements d'ordre fiscal. Et elle lui rend compte minutieusement de tout cela. En d'autres termes, on repère la distribution suivante des rôles: l'homme travaillant au loin, tout en contrôlant la vie économique du ménage; la femme sur place, accumulant les biens.

Deuxièmement, l'épouse demande à son mari de lui faire parvenir différents objets (lampes, gobelets, bassin, filtre) et des denrées (encens, miel), parmi lesquelles figure une certaine quantité de fil pourpre. De son côté, elle lui fait savoir qu'elle lui tisse une cape. Autrement dit, on rencontre la répartition suivante des tâches: les achats à l'extérieur sont le fait du mari; la transformation des matières premières à la maison relève de l'épouse.

Un siècle plus tôt, un autre papyrus d'Oxyrhynchos (P. Oxy. XX 2273) fournit un tableau comparable. Cette fois, la lettre est adressée par un homme à une femme: il s'agit, peut-être, d'un fils qui écrit à sa mère. Voici une traduction de la partie centrale, la seule bien conservée:

> Je vous ai envoyé un récipient (καψάκιον[12]) d'huile, que j'ai acheté six cents drachmes (car j'ai entendu dire que l'huile est chère chez vous), une claie (ταρσίκιον[13]) contenant des figues sèches, dont tu donneras cent cinquante à mon frère Kornêlianos, et deux onces de fil pourpre (πορφύρα) de Berenikê afin que tu puisses faire, s'il te plaît, les tuniques (κιτώνια) et les deux capuches (μαφόρτια[14]). Envoie-moi ma capuche noir corbeau et mon plaid (ἀναβολάδιον[15]) et secoue bien mon autre manteau (ἱμάτιον) afin qu'il ne moisisse pas. Je t'enverrai de l'argent si tu m'envoies de ton côté les effets de lin (ὀθονίδια) que tu as confectionnés. Fais-moi savoir ce que tu as reçu de Dioskoriôn, d'Isidôros et de Kastôr appelé aussi Polydeukês, afin que je sache si tu as reçu tout ce que je t'ai envoyé.

À un siècle de distance, ces deux papyrus d'Oxyrhynchos offrent deux exemples d'une répartition sexuelle des tâches où l'opposition entre les deux espaces (l'exté-

[12] Un καψάκης d'huile figure aussi dans P. Ryl. IV 627, 1. 164; le correspondant latin *capsaces* est attesté à plusieurs reprises avec le même emploi: voir A. Blaise, *Dictionnaire latin français des auteurs chrétiens* (Strasbourg, 1954) et, en particulier, les deux passages des lettres de saint Jérôme (lettre 22, c. 32 et lettre 54, c. 16, PL 22, col. 418 et 559). La dérivation de ces termes à partir de κάψα est mise en doute dans P. Heid. IV 333, commentaire de la ligne 8.

[13] Sur le terme ταρσίκιον, voir H. C. Youtie, "Brief Notes on Papyrus Texts," *TAPA* 87 (1956), 66–67.

[14] Sur les mots de cette racine et la pièce d'habillement qu'ils désignent, voir Reil, 118 (Schleier); A. Bazzero, "Μαφόρτης," *Studi della Scuola Papirologica* 2 (1917), 95–102 (sans traduction explicite); J. O'Callaghan, *Cartas cristianas del siglo V* (Barcelona, 1963), no. 1, commentaire des lignes 19–20 (capucha para el vestido); Lauffer, 278 (29,29: Kopftuch) et 262–63 (19,8: Kopfbedeckung); Giacchero, 206, 207 et 304 (27,29: cappuccio); H. Mihăescu, "La terminologie d'origine latine des vêtements dans la littérature byzantine," dans *Byzance. Hommage à André N. Stratos,* II (Athènes, 1986), 592 (couvre-chef). Dans P. Wash. Univ. II 97, il est encore traduit par "scarf."

[15] Sur ce vêtement, voir Reil, 116, R. Murri, "Ricerche sugli abiti menzionati nei papiri greco-egizii," *Aegyptus* 23 (1943), 111–13 et le commentaire de P. Oxy. LI 3626, 1. 21, ainsi que Lauffer, 274 (26,78) et Giacchero, 188, 189 et 296 (26,78) pour le terme apparenté ἀναβόλαιον.

rieur—masculin; l'intérieur—féminin) est en quelque sorte redoublée et se manifeste à deux niveaux. Premièrement, l'homme exerce une activité ou mène ses affaires au loin, alors que la femme thésaurise sur place. Deuxièmement, l'homme fait les achats au dehors, alors que la femme travaille à leur domicile commun. Un tel tableau correspond évidemment à des images très familières de l'Antiquité grecque (il suffit de rappeler *L'Économique* de Xénophon) ou encore à des situations bien connues de l'époque moderne (dans des îles grecques, par exemple).

L'enquête qui a été menée a pour objet d'apprécier si une telle situation présentait, dans l'Égypte byzantine, un caractère relativement général. À cette fin a été analysé l'ensemble des lettres privées échangées entre hommes et femmes, ou, plus exactement, entre les hommes et les femmes dont on pouvait présumer qu'ils faisaient partie de la même cellule familiale. Ce premier tri ne va déjà pas de soi: dans la majorité des cas, il est impossible d'établir avec certitude les rapports de parenté ou d'alliance entre les personnes mentionnées, car les termes les plus communs (père, mère, fils, fille, frère, sœur) ont aussi un emploi figuré.[16] À ce problème de fond d'autres obstacles viennent s'adjoindre, qui rendent l'interprétation des lettres privées fort délicate. Les groupes de lettres, telle la correspondance échangée à la fin du 3e siècle entre Paniskos et son épouse Ploutogenia, sont l'exception:[17] de ce fait, la question du contexte, évoquée plus haut, se repose entière pour chaque document. Et, outre que la mauvaise conservation de certains papyrus accroît parfois la difficulté, la compréhension se heurte souvent à l'obscurité d'une langue populaire: aux nouveautés lexicales s'ajoutent les variantes orthographiques et les anomalies syntaxiques. À côté des lettres ont donc été pris en compte d'autres types de textes, qui éclairent tel ou tel aspect.

Le corpus ainsi sélectionné confirme le tableau suggéré par les deux premiers papyrus. Il lui apporte en même temps quelques nuances. Examinons, d'abord, le premier aspect mentionné: un homme (mari ou fils) absent et une femme (épouse ou mère) restant au domicile et gérant le patrimoine à la place de celui-ci et sous son contrôle. Trois douzaines de lettres, s'échelonnant entre la fin du 3e siècle et le 6e, présentent une situation de ce genre. Moins de quarante cas, cela paraît à première vue bien peu. En réalité, cela peut représenter beaucoup en papyrologie: à titre de comparaison, on ne connaît qu'une quinzaine de contrats de mariage pour l'ensemble de la période byzantine. Toute considération statistique demeure néanmoins exclue; et que de telles lettres se fassent rares à partir du 5e siècle n'autorise pas davantage à supposer une évolution. Un phénomène, en tout cas, est manifeste: il est beaucoup plus rare que les femmes, elles aussi, se déplacent. On voit, certes, des hommes absents réclamer la venue de leur épouse; mais ce n'est pas toujours avec succès;[18] et, en ce cas, il semble que ce

[16] Par exemple, dans P. Mich. III 214, lettre adressée par Paniskos à son épouse (1.1: τῇ συμβίῳ), cette dernière est désignée plus loin comme "sœur" (ἀδελφή); il en va de même dans la famille juive dont provient P. Oxy. XLVI 3314. Dans P. Oxy. LVI 3859 du 4e siècle, un homme adresse ses salutations à quatorze "frères," quatre "sœurs," et deux "mères." P. Oxy. X 1300 (O'Callaghan, no. 23), lettre du 5e siècle envoyée par un "fils" à sa "mère" (Maria), mentionne une autre "mère" (Kyrillous); il en va de même dans P. Oxy. XXXIV 2731.

[17] P. Mich. III 214–218 et 220.

[18] P. Ant. I 43, où il est fait mention d'un conflit qui pourrait empêcher ce déplacement; P. Mich. III 214 et 216 (Paniskos écrit à Ploutogenia de le rejoindre à Koptos). Dans P. Mich. III 216 et 217, Paniskos se

soit une autre femme qui assure le relais au foyer.[19] À partir des salutations échangées on constate aussi, à plusieurs reprises, qu'il ne reste à la maison que des femmes et des enfants.[20]

Dans ces lettres, des hommes annoncent toutes sortes d'envois, des femmes en accusent réception ou demandent que telle ou telle chose leur soit adressée. Ces envois peuvent concerner

de l'argent, destiné à la femme elle-même[21] ou prévu pour payer un salaire,[22]

de la laine, du fil de lin et des peignes à tisser, dont il sera question plus loin,

une provision de grain (σιταρχία[23]),

une jarre (ἀγγεῖον) d'huile, à transmettre à une autre personne,[24]

des denrées diverses confiées à un intermédiaire,[25]

toutes sortes d'objets ou denrées: deux onces de résine de styrax (στυράκιον[26]), deux grands peignes à cheveux (κτενία μεγάλα τῆς κεφαλῆς), des serviettes (σαβακάτια), une paire de bottines (καλεικειν, à comprendre καλίκιν[27]), des sandales pour le bain (σόλια εἰς βαλανεῖα) et des objets promis qui ne sont pas autrement précisés,[28]

ou, pour un autre couple, deux couvertures (στρώματα), six paniers (τάλαροι) et deux serviettes, à quoi s'ajoutent une jarre (ἀνγεῖον) d'huile d'olive et le bât (σάγμα) de l'âne avec son panier (κανθήλιν[29]),

ou encore de l'huile et une fiole de *garum*.[30]

---

plaint de ce que sa femme n'est pas venue et n'a pas donné de réponse, en mettant aussi en cause, dans la seconde lettre, sa propre mère. D'après P. Oxy. XXXIV 2731 du 4e ou du 5e siècle, un homme a écrit à plusieurs reprises à Zénobie (sa "mère") de lui envoyer son épouse et Zénobie n'a pas voulu; il répète donc instamment sa demande, pour la quatrième fois. D'après P. Lond. III 987 descr. du 4e siècle—publié par Γ. Μ. Παρασογλου, "Ιδιωτικες επιστολες απο τη Ρωμαϊκη Αιγυπτο," Ἑλληνικά 37 (1986), 261–64—Eumolpios a réclamé en vain à sa "mère" Taïbis qu'elle vienne.

[19] P. Mich. III 221.

[20] BGU III 948 (Ghedini, no. 44; O'Callaghan, no. 1; Naldini, no. 93), P. Grenf. I 53 (Ghedini, no. 29; Naldini, no. 56), P. Mich. III 216.

[21] PSI VII 829, P. Mich. III 216 (Naldini, no. 14), l. 17–18 et III 217, l. 25–26, P. Oxy. XLVIII 3403. Voir aussi P. Oxy. I 182 et SB XIV 11588, l. 13–15.

[22] P. Oxy. XLVIII 3403, l. 6–9.

[23] BGU III 948 (Ghedini, no. 44; O'Callaghan, no. 1; Naldini, no. 93), l. 14, avec la correction signalée dans *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten,* I, éd. F. Preisigke (Berlin-Leipzig, 1922) à VII, éd. E. Boswinkel, W. Clarysse, P. W. Pestman et H.-A. Rupprecht (Leiden, 1986), III, 15, et VI, 13.

[24] P. Oxy. XIV 1770, l. 18–19. Le terme ἀγγεῖον est utilisé comme unité de mesure (voir L. Casson, article cité note 1, p. 5); mais ici il n'est pas moins clair qu'il désigne un objet concret, marqué d'une estampille.

[25] PSI VII 829, l. 5–6 (avec les corrections de Naldini, no. 71).

[26] Sur cette résine aromatique, voir Lauffer, 285 (36,57) et Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle,* livre XII, éd. A. Ernout (Paris, 1949), §§ 124–125, pp. 58–59 (et commentaire p. 102) et livre XXIV, éd. J. André (Paris, 1972), § 24, pp. 33–34 (et commentaire pp. 101–2).

[27] Sur le terme κάλιξ et ses dérivés (καλίκιον, καλίγιον, καλλίκιν, καλλίγιον), voir Lauffer, 246 (9,5), P. Ryl. IV 627 (commentaire de la ligne 34), P. Oxy. XXXI 2599 (commentaire de la ligne 31) et SB VI 9158, l. 19, avec les remarques de H. C. Youtie, "Brief Notes on Papyrus Texts," *TAPA* 87 (1956), 60–83.

[28] P. Oxy. XXXI 2599, l. 4–11 et 30–33. Voir aussi, pour un envoi qui n'a pu être effectué, SB XII 10840, l. 12–14.

[29] SB XIV 12080, l. 5–11.

[30] P. Laur. I/3, l. 22–23, publié par R. Pintaudi et J. D. Thomas, "Una lettera al banchiere Agapetos," *Tyche* 1 (1986), 162–68: il y est peut-être aussi question de champignon. L'ouvrage de R. I. Curtis, *Garum and Salsamenta* (Leiden, 1991), ne m'a pas été accessible.

Les femmes sont également chargées de réceptionner de l'argent dû ou transmis par différentes personnes.[31]

Parallèlement, on constate que ces femmes gèrent les biens sous la surveillance de l'homme absent. Celui-ci envoie des conseils: Paniskos rappelle à sa femme Ploutogenia de faire attention à son bétail;[32] Ioudas, immobilisé à cent cinquante kilomètres d'Oxyrhynchos par une mauvaise chute de cheval, indique à son épouse à qui s'adresser si elle a besoin d'argent.[33] Il donne aussi des ordres précis: le même Paniskos enjoint encore à Ploutogenia d'employer trois pièces d'or à des anneaux de cheville destinés à leur fille;[34] Pathermouthis écrit à sa "sœur" de s'informer du recensement, de payer la capitation, si celle-ci lui est réclamée, et de prendre le reçu: elle recevra l'argent équivalent.[35] La demande correspond parfois à une situation d'urgence: Timios dit de mettre en hypothèque un jeune esclave, à la suite de sérieux embarras financiers;[36] un mari recommande à son épouse de gérer ce qui relève d'elle comme il convient, afin d'éviter leur ruine totale.[37] En sens inverse, des femmes tiennent minutieusement les absents au courant de la marche des affaires: une "mère" indique en détail à son "fils" les sommes récupérées auprès de différentes personnes et fait état de ses dettes restantes;[38] Alexandra rend compte de ses efforts pour exécuter les instructions qu'elle avait reçues à propos d'argent à recouvrer et à envoyer et aussi pour faire ouvrir le magasin.[39]

Au total, la réception et l'accumulation de revenus et de denrées restent ce qui apparaît le plus souvent. Néanmoins l'activité économique de ces femmes dépasse parfois le rôle purement passif qui ressortait des deux premiers papyrus. Déjà, la récupération de biens ou d'argent peut exiger l'initiative de la femme ou des déplacements de sa part: auprès d'une autre femme une fois, mais aussi auprès d'un apprenti, ou d'un foulon, ou encore d'un créancier.[40] Et, d'après une lettre du 4e siècle, un homme charge quelqu'un d'aller chercher auprès d'un garant une part de son salaire et de remettre la somme à son épouse qui en a besoin; mais c'est à une femme (sa "sœur") que la mission est confiée.[41] D'autres types de documents montrent des épouses qui remplacent leur

[31] P. Mich. III 220, l. 7–18. Voir aussi P. Oxy. I 182 et P. Oxy. XIV 1683 (Ghedini, no. 39; Naldini, no. 65), l. 8–18.

[32] P. Mich. III 218, l. 8.

[33] P. Oxy. XLVI 3314. Voir aussi P. Mich. III 218 (Naldini, no. 15), l. 3–5 (avec l'interprétation répertoriée dans *Berichtigungsliste,* III, 111). De même, quand Arios, qui a apporté des denrées à l'épouse de Germanos de la part de celui-ci, propose à la femme de l'argent ou de l'orge, si elle en a besoin, il agit vraisemblablement à l'instigation de Germanos (PSI VII 829, l. 14–19, avec les corrections de Naldini, no. 71).

[34] P. Mich. III 218, l. 9–10.

[35] P. Oxy. VIII 1157.

[36] P. Amh. II 144 (O'Callaghan, no. 15).

[37] P. Oxy. I 120 (Ghedini, no. 36; Naldini, no. 62), l. 23–25.

[38] SB XIV 11588. Voir aussi P. Oxy. XII 1489, l. 4–5 (avec la nouvelle interprétation de *Berichtigungsliste,* III, 138), qui montre un homme réglant une dette à la suite de la lettre de sa "sœur," et PSI IX 1082.

[39] SB XIV 12085. Dans P. Laur. I/3 (voir note 30), une certaine Phoibasia rend compte minutieusement au banquier Agapêtos de la construction d'un bâtiment: elle a fait exécuter les travaux conformément à ses ordres et payé les ouvriers, avant que l'édifice ne soit démoli à l'initiative de l'évêque. Les éditeurs proposent de voir dans Phoibasia l'épouse d'Agapêtos, mais le ton de la lettre rend cette hypothèse peu probable.

[40] SB XIV 11588. P. Lond. III 982 (Ghedini, no. 27; Naldini, no. 54): une recrue, qui a laissé de l'argent en gage, envoie sa mère et sa femme le récupérer.

[41] P. Oxy. XIV 1683 (Ghedini, no. 39; Naldini, no. 65), l. 8–18.

mari, vraisemblablement absent, dans la gestion des biens[42] et dans la conclusion d'affaires diverses: des quittances ou des reçus concernant des hommes sont établis par l'intermédiaire des épouses.[43]

Surtout, on perçoit parfois une responsabilité d'ensemble dans l'administration du patrimoine, y compris les questions fiscales. Au 4e siècle, dans une famille prééminente de prêtres de Panopolis, la mère a dû se charger de diriger leurs affaires sur place, pendant que le règlement de leurs intérêts retient son fils à Alexandrie: elle a engagé des dépenses pour obtenir une charge sacerdotale à un membre de la famille; et elle se sent comptable des pertes patrimoniales causées par un autre fils. L'absent lui rappelle de s'occuper des récoltes (de la surveillance et de la moisson) et des redevances; il fait également mention d'activités impliquant des associés et de problèmes fiscaux avec les percepteurs.[44] Malgré tout, l'activité féminine semble rester sujette à certaines limites: un homme fait parvenir à sa "mère" une reconnaissance de dette, en la chargeant de réclamer à un brodeur les sept talents mentionnés dans le document; mais il envisage que sa mère fasse appel à quelqu'un si elle ne se sent pas la force d'exécuter cette tâche et, en dernier recours, qu'il lui faille intervenir personnellement.[45] Et une épouse, en butte à des persécutions, presse instamment son mari de revenir, de se rendre à son domaine qui est laissé sans semence et de donner celui-ci à cultiver.[46]

Passons au deuxième aspect de la répartition sexuelle des rôles dont témoignent les deux papyrus d'Oxyrhynchos: l'homme achetant à l'extérieur denrées et matières premières; la femme les transformant à domicile. On se heurte d'emblée à un problème d'interprétation. Les lettres, par définition, impliquent une absence, un éloignement. Les textes disponibles ne nous renseignent donc que sur des hommes absents de leur foyer. Le problème peut être formulé de la façon suivante: font-ils ces achats parce qu'ils sont au loin ou bien les font-ils quoiqu'ils soient au loin? Dans le premier cas de figure (parce qu'ils sont au loin), ces achats masculins s'expliqueraient par des motifs économiques (prix plus intéressants, denrées relativement rares. . .); et le phénomène ne témoignerait pas spécialement d'une division sexuelle des rôles (si ce n'est par le fait, déjà mentionné dans le premier point étudié, que l'homme s'éloigne du domicile plus souvent que la femme). On a quelques indices en ce sens: dans le second papyrus d'Oxyrhynchos traduit ici (P. Oxy. XX 2273), l'homme explique son achat d'huile par le prix. Dans le deuxième cas de figure (les achats sont effectués par l'homme bien qu'il

[42] C'est l'interprétation des éditeurs de P. Ryl. IV 640, décompte appartenant aux "archives" de Theophanês et relatif à des distributions de vin: une fois (l. 6), le versement est fait "sur l'ordre de la maîtresse (οἰκοδέσποινα)," et les éditeurs avancent l'hypothèse que Theophanês est absent de chez lui.

[43] P. Oxy. XIV 1645 de 308: Aurêlia Didymê déclare à Aurêlios Melas, par l'intermédiaire de la femme de celui-ci Aurêlia Theodôra, avoir récupéré l'or, l'argent et les objets appartenant à sa défunte mère qui se trouvaient chez Melas. P. Princ. III 181 de 344: cette quittance relative à une dette qu'établit un tisserand est faite δι'ἐμοῦ τῆς γυναικὸς Σοφίας. Dans P. Rainer Cent. 145 (6e–7e siècle), reçu de loyer attestant le versement fait "par l'intermédiaire de Tareu, épouse d'Epimachos, détaillant," la dénomination de la femme incite plutôt à penser qu'elle intervient en place de son mari, absent; mais le cas est moins sûr que les précédents. Des récépissés ou des ordres de paiement sont par ailleurs établis par l'intermédiaire de la mère (P. Cair. Isid. 123 de 317 et P. Oxy. XIV 1752 de 371).

[44] P. Congr. XV 22, col. II l. 21–24, col. IV l. 14–20 et col. V l. 5–13 et 20–26.

[45] P. Oslo II 161, l. 13–18.

[46] P. Mich. VIII 518.

soit au loin), il apparaîtrait qu'acheter à l'extérieur est une fonction masculine. Il est difficile d'en trouver la preuve dans nos textes; mais cela semble probable quand il s'agit de denrées relativement banales.

Quoi qu'il en soit, les cas où des hommes envoient la matière première et où des femmes assurent la transformation domestique pour la famille sont fréquents.

Les données les plus nombreuses concernent l'activité textile. Les hommes font parvenir ou se voient réclamer de la laine, du lin, du colorant, du fil ou du tissu pourpres, mais aussi des peignes à tisser.[47] Quant aux femmes, les lettres les montrent confectionnant, à partir de laine ou de lin, ou envoyant

du fil ou des étoffes,[48]
des vêtements qui ne sont pas plus précisément dénommés (ἱμάτια),[49]
des manteaux de diverses sortes (ἱμάτια, σαγόβυρρον),[50]
des plaids (ἀμικτόρια),[51]
des capuches (μαφόρτια),[52]
des camisoles (κολόβια),[53]
des tuniques ajustées (στιχάρια),[54]
des tuniques (κιθώνια),[55]
des tuniques à manches longues (δελματίκια).[56]

D'autres documents confirment l'importance de cette activité domestique. Un

[47] P. Mich. III 218 (Naldini, no. 15), l. 6–7 (ἐρίδια); BGU III 948 (Ghedini, no. 44; O'Callaghan, no. 1; Naldini, no. 93), l. 12–13 (dix livres de lin) et l. 19–20 (six livres de laine noire); P. Harr. II 235, l. 16 (πορφύριον); P. Oxy. XXXI 2599, l. 5 (deux peignes à tisser), l. 12–13 et 35 (πορφύριν); SB XIV 12080, l. 6 (deux livres de pourpre). Voir aussi PSI IV 305, l. 3–4.

[48] P. Harr. II 235, l. 14–15; P. Giss. Univ. II 32, l. 10–16 (ἐρίδια: à la ligne 10, il faut comprendre ποιήσων comme ποιῆσον); P. Mich. III 216 (Naldini, no. 14), l. 22–23 et P. Mich. III 218 (Naldini, no. 15), l. 10–12 (σύνεργα).

[49] BGU III 948 (Ghedini, no. 44; O'Callaghan, no. 1; Naldini, no. 93), l. 13–14; P. Giss. Univ. II 32. Dans P. Ross. Georg. III 12, l. 6, il est question de l'envoi d'un vêtement en laine avec une garniture de laine (τὸ ἐρεοῦν μαλλωτόν): voir Lauffer, 247 (9,25), J. M. Diethart, "Lexikalische Rara in drei byzantinischen Mitgift- und Heiratsgutlisten des 6.–8. Jh. aus der Wiener Papyrussammlung," *JÖB* 33 (1983), 9–10 (édition et commentaire de la ligne 13).

[50] P. Mich. III 218 (Naldini, no. 15), l. 11–12, où ἱμάτιον est employé en opposition avec tunique (voir aussi P. Oxy. XX 2273, l. 14–15, où "autre ἱμάτιον" est juxtaposé à ἀναβολάδιον). PSI IX 1082, l. 12–13, avec les corrections de lecture de *Berichtigungsliste*, VI, 184 (σαγόβιρον): sur ce type de manteau à capuchon, voir Reil, 116 et 119; L. M. Wilson, *The Clothing of the Ancient Romans* (Baltimore, 1938), 104–10 (pour le *sagum*) et 125–29 (pour le *birrus*); Murri, 115–18; Lauffer, 238 (7,43) et 240 (7,60); Giacchero, 152, 153 et 278 (7,42) et 178, 179, et 290 (9,73); ainsi que A. Kazhdan, "Encore une fois le terme βίρριν," *JÖB* 33 (1983), 15.

[51] P. Meyer 22 (ἀβικτώρι); sur ce terme, par lequel Isidore de Séville explique ἀναβολάδιον, voir Murri, 111, et Mihăescu, 588. Dans P. Oxy. XX 2273, l. 14, il s'agissait d'un ἀναβολάδιον.

[52] BGU III 948 (Ghedini, no. 44; O'Callaghan, no. 1; Naldini, no. 93), l. 20–21 (μαφόριον), P. Grenf. I 53 (Ghedini, no. 29; Naldini, no. 56), l. 7 (μαφόρτιν), PSI IX 1082, l. 14 (μαφόρτιον brodé). Sur cette pièce d'habillement, voir note 14.

[53] P. Rein. II 118, l. 8–10; SB VI 9158, l. 6–7. Voir Reil, 118; Murri, 125; Ghedini, no. 24, pp. 177–78 (commentaire des lignes 16–17); A.-J. Festugière, *Les moines d'Orient*, IV. 1 (Paris, 1964), 48 n. 43; Naldini, no. 43 (commentaire des lignes 16–17); Lauffer, 274 (26,39).

[54] PSI IX 1082, l. 13 (τὸ σιχάριον τὸ αἱραιοῦν). Sur ce vêtement, voir note 3.

[55] P. Mich. III 218 (Naldini, no. 15), l. 10–12.

[56] P. Flor. III 371, l. 7–8 (δερματίκιν) et P. Mich. III 218 (Naldini, no. 15), l. 13–14 (δερματίκιν). Sur l'interprétation de δερματίκιον comme δελματίκιον et non comme vêtement de peau, voir Murri, 121–27; Naldini, no. 15, p. 117; Lauffer, 263 (19,9) et index; P. Oxy. LV 3819 (commentaire de la ligne 15) et R. Delmaire, ouvrage cité note 8, p. 335 et notes 53–54. Dans ces deux papyrus, en tout cas, où le vêtement

contrat de la fin du 3e siècle[57] conserve la vente d'un métier à tisser (ἱστὸς ταρσικοϋφικός[58]) de dix coudées de long et six coudées de large, avec tous ses accessoires (ἐξαρτία), à une *matrona stolata* d'Oxyrhynchos; s'agissant d'une femme qui appartient à l'élite sociale de cette cité, il est vraisemblable que l'objet soit destiné à l'usage de la maisonnée plutôt qu'à une finalité marchande. En revanche, dans le cas de la jeune fille placée en apprentissage comme brodeuse (πλουμάρισσα), l'on a affaire à une activité artisanale exercée tout autant par des hommes.[59]

Beaucoup plus rarement que de l'activité textile des femmes à domicile, les lettres privées font état de la production par elles de denrées alimentaires. Une femme écrit à un homme de lui faire parvenir une ration de froment pour qu'elle lui confectionne des gâteaux; une autre se voit demander d'envoyer des pains (ψωμία), si elle en fait.[60]

Au total, la répartition des tâches suggérée par les deux papyrus d'Oxyrhynchos semble avoir un certain caractère de généralité: elle n'est pas, d'ailleurs, pour surprendre. Mais elle n'épuise pas toute la diversité du social. Plusieurs correctifs doivent être apportés.

Des femmes peuvent être chargées par des hommes d'effectuer pour eux des achats de denrées.[61] Reste à savoir si elles accomplissent ces achats en personne ou si elles les font faire.[62] L'idée qu'en cette matière les pratiques varient selon l'appartenance sociale s'impose d'elle-même: les sources autres que papyrologiques attestent que la réclusion féminine diffère selon le milieu.[63] On trouve néanmoins, dans les papyrus, quelques notations surprenantes à cet égard.[64]

Par ailleurs, la nature et la part du travail domestique (féminin) dans la production textile restent à évaluer. Des lettres montrent qu'il peut avoir une finalité marchande: une femme, qui n'arrive pas à subvenir aux besoins des enfants de son frère qu'elle a recueillis, file pour gagner de l'argent;[65] une "mère" informe son "fils" qu'elle a vendu

---

est fabriqué par une femme, il est improbable qu'il s'agisse de pelleterie (tout comme dans P. Oxy. XXXIII 2682, où le nom δερματίκιον est accompagné de λινοῦν).

[57] P. Oxy. XIV 1705.

[58] Sur ce type de métier et de tissu, voir Wipszycka, 52 et 110–11, Lauffer, 273–74 (26,14) et P. Oxy. LI 3626 (commentaire de la ligne 4).

[59] P. Aberd. 59.

[60] BGU III 948 (Ghedini, no. 44; O'Callaghan, no. 1; Naldini, no. 93), 1. 14–16 (avec les améliorations de lecture signalées dans *Berichtigungsliste*, VII, 16); P. Oxy. XII 1489, 1. 5.

[61] P. Oslo II 161, 1. 5–7: un homme demande à sa mère de lui acheter dix livres d'étoupe. Pour les achats de vêtements, voir notes 68–70.

[62] D'après SB XIV 11492, il n'est pas exclu qu'une femme parte avec un homme acheter de la laine pour elle-même et une autre femme.

[63] Voir J. Beaucamp, *Le statut de la femme à Byzance (4e–7e siècle)*, II (Paris, 1992), 344–45 et 348–49.

[64] Dans Stud. Pal. I p. 2 no. III, requête du 4e siècle, Aurêlia Sophia, fille d'un bouleute d'Hermoupolis, mentionne qu'elle a envoyé sa fille chercher l'argent que lui devait un brodeur.

[65] SB XIV 11881, 1. 22–27. Quelques documents encore peuvent signifier que des femmes commercialisent le produit d'un travail domestique, mais sont également susceptibles d'autres interprétations. Dans Stud. Pal. III 83, une veuve d'Arsinoé donne reçu du prix de vêtements vendus par elle. Dans P. Laur. III/907, ordre de paiement du 6e ou du 7e siècle—publié par R. Pintaudi, "Spigolature IV," *ZPapEpig* 60 (1985), 264—huit carats d'or sont versés à Matrona pour le prix de vêtements (ἱμάτια). Dans P. Mich. inv. 1799—compte publié par H. C. Youtie, "P. Mich. Inv. 1799: Account of Wages (?)" *ZPapEpig* 34 (1979), 81–85 et repris dans SB XVI 12576—l'auteur mentionne l'envoi à sa mère d'une somme d'argent pour le prix de la laine.

le lin;[66] un homme écrit à une femme qui est sans doute son épouse qu'il a vendu un effet appelé γαυνάκιον pour dix artabes de froment;[67] et on ignore dans quel cadre l'apprentie brodeuse mentionnée ci-dessus exercera son métier par la suite. Inversement, la confection de vêtements pour la famille n'est pas toujours le fait des femmes de la maison: une lettre mentionne l'achat d'un manteau de laine à capuche;[68] un homme écrit à sa "mère" d'acheter pour lui un "turban" (φακιάλιον) épais pour l'hiver;[69] ailleurs, une épouse réclame de l'argent pour le salaire des artisans lainiers (λανάριοι) ou bien il est fait mention d'achats à des tisserands en lin.[70] Il est légitime de penser que certaines fabrications spécialisées sont le fait d'artisans.[71] Mais il est plus difficile d'apprécier ce qu'il en est du reste de la production, et on peut craindre qu'en ce domaine des conclusions générales sûres demeurent inaccessibles.

Paris

[66] SB XIV 11588, l. 29–30.

[67] P. Amh. II 144 (O'Callaghan, no. 15), l. 22–24. Les premiers éditeurs, B. P. Grenfell et A. S. Hunt, traduisent γαυνάκιον par "cloak," traduction reprise par Reil, 116 (avec cette seule occurrence); O'Callaghan propose "cape." Dans P. Ryl. IV 627, l. 25 et 30, le terme apparenté γαυνάκης est rangé une fois sous la rubrique des ὀθόνια et, une autre, sous celle des στρώματα. La forme καυνάκης, attestée en grec dès l'époque d'Aristophane (*Les guêpes,* vers 1139 et 1147), est beaucoup plus fréquente dans les papyrus grecs, pour lesquels les dictionnaires papyrologiques enregistrent aussi les composés καυνακοπλόκος, καυνακοποιός et καυνακοπράτης. Le terme figure aussi dans les papyrus coptes (voir P. Cair. Masp. III 67288 IV, commentaire de la ligne 5). Il s'agit d'un vêtement fait dans un tissu à poils de laine bouclés, imitant la fourrure (voir Wipszycka, 114). On trouve également la forme latine *gaunaca* (mais aussi *gaùnapes/gaunabes*), pour désigner une sorte de "gros manteau ou couverture," selon le dictionnaire d'A. Blaise cité note 12. On relève enfin qu'un terme γονάχιον est attesté avec le sens de "couverture ou manteau": voir J. Gouillard, "La vie d'Euthyme de Sardes," *TM* 10 (1987), 61 et note 125.

[68] P. Giss. Univ. II 32, l. 16–18 (βεΐριον, à comprendre à partir de βίρρος-βύρρος: voir note 50).

[69] P. Oxy. X 1300 (O'Callaghan, no. 23), datant du 5e siècle, l. 8–9 (φακηάριν). On donne le plus souvent au terme φακιάλιον/φακιάλιν, transcription du latin *faciale,* le sens de "mouchoir": ainsi Reil, 121 (Schweißtuch); P. Oxy. XXXI 2599, l. 32 et LI 3626, l. 27 (facecloth); Giacchero, 190, 191, et 297 (26,99: fazzoletti per il viso); Lauffer, 274–75 (26,99: Gesichtstuch, Schweißtuch); J. M. Diethart, article cité note 49, p. 11 (l. 6: Gesichtstücher); Mihăescu, 592. Toutefois, dans P. Oxy. X 1300, l. 13, le terme est traduit par "voile" (veil) et, dans P. Rainer Cent. 76 (commentaire de la ligne 4), ce même sens (Schleier) est signalé à côté de celui de Gesichtstuch. Sur les variantes orthographiques du terme, voir J. M. Diethart, même article, p. 12, ainsi que J. O'Callaghan, "El 'sudario' en los papiros griegos de epocha romana," *APf* 22–23 (1974), 147–50, qui recense les emplois des termes apparentés σουδάριον, φακιάλιον et ὡράριον, mais ne se risque pas à proposer une traduction. Pour le terme φακιόλιον / φακιόλιν est proposée une traduction "turban": voir les dictionnaires de G. W. H. Lampe (*A Patristic Greek Lexicon* [Oxford, 1961–68]), 1469–70 et de E. A. Sophocles (*Greek Lexicon of the Roman and Byzantine Periods* [New York, 1900]), 1133, et Mihăescu, 593. Le chapitre XIV de la Vie de Syméon le Fou—Léontios de Néapolis, *Vie de Syméon le Fou et Vie de Jean de Chypre,* éd. A.-J. Festugière (Paris, 1974), 82 et 137, ne laisse en effet aucun doute sur le fait qu'il s'agit d'une pièce d'étoffe que l'on enroule autour de la tête. On remarquera également que le "turban" est présenté à plusieurs reprises comme une coiffe étrangère: c'est celle du roi d'Abyssinie selon Malalas et Théophane—*Ioannis Malalae Chronographia* XVIII, Bonn ed. (1831), 457 et *Theophanis Chronographia,* éd. C. de Boor (Lipsiæ, 1983), 244—et c'est celle des Saracènes d'après la Vie de Nil le Jeune, c. 30, PG 120, col. 65B. Il faut sans doute admettre, comme G. W. H. Lampe et A.-J. Festugière et contrairement à H. Mihăescu, une contamination entre les termes φακιάλιον et φακιόλιον.

[70] P. Oxy. XLVIII 3403, l. 6–9; SB VIII 9746, l. 18–19.

[71] Voir la communication d'A. Gonosova, "The Production of Textiles in Egypt: Household or Market Consumption?" *XVIIIe Congrès international des études byzantines,* Résumés des communications, I (Moscou, 1991), 375–76. Dans P. Laur. I/3, l. 26 par exemple (voir note 30), il est demandé au banquier Agapêtos de se procurer un ὄσπρον, c'est-à-dire une pièce décorative destinée à être cousue sur un vêtement (commentaire de la ligne 26, pp. 167–68).